



SAINT-YLIE (39)



**Extrait du Dictionnaire
GEOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE et STATISTIQUE
Des communes de la Franche-Comté
De A. ROUSSET
Tome VI (1854)**

Saint-Elier, Saint-Héliier, Saint-Hilier, Saint-Hylier, Sanctus Hilarius, San-Iliacum, Saint-Hellie, Saint-Ylier, Saint-Yler,

Village de l'arrondissement, du canton et du bureau de poste de Dole ; perception de Foucherans ; succursale érigée par ordonnance royale du 3 juin 1845 ; à 3 km de Dole et 56 de Lons-le-Saunier.
Altitude : 250^m.

Le territoire est limité au nord et à l'est par Dole, au sud par Dole et Choisey, à l'ouest par Choisey et Foucherans. La Maison de la Croix des Renardes fait partie de la commune.

Il est traversé par la route impériale n°73, de Moulins à Bâle ; par les chemins vicinaux tirant à Foucherans, au canal du Rhône au Ruin et à Crissey ; par le Doubs et le canal du Rhône au Rhin.

Le village est situé sur un coteau qui domine la rive droite du Doubs. Les maisons, échelonnées sur les bords de la route de Moulins à Bâle, sont construites en pierres et couvertes les deux tiers en tuiles et les autres en chaume. La plupart sont élevées d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée.

Population : en 1790, 241 habitants ; en 1846, 189 ; en 1851, 184 ; en 1856, 155, dont 78 hommes et 77 femmes ; population spécifique par km carré, 112 habitants ; 37 maisons ; 38 ménages.

État civil : les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1648 pour les naissances et à 1700 pour les mariages et les décès.

Cadastre : exécuté en 1812 : surface territoriale 137^h 65^a divisés en 441 parcelles que possèdent 57 propriétaires, dont 27 forains ; surface imposable, 132^h 17^a, savoir : 104^h 72^a en terres labourables, 10^h 23^a en vignes, 5^h 48^a en parcs et jardins, 5^h 12^a en prés, 2^h 54^a en vergers, 1^h 74^a en sol et aisances de bâtiments, 1^h 58^a en pâtures et 63^a en friches et mortes, d'un revenu cadastral de 7.410 fr.; contributions directes en principal, 994 fr.

Le sol, fertile, produit du froment, du seigle, de l'orge, du maïs, des pommes de terre, des pois, des fèves, des haricots, des lentilles, de l'avoine, du colza, de la navette, du chanvre, du vin, des fruits, des légumes, du foin et des fourrages artificiels.

On exporte moitié des céréales et le quart du vin, des légumes et des fruits. On importe les trois quarts des foins.

Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. pour 0/0.



On élève, dans la commune des chevaux, des bêtes à cornes et des porcs.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Dole, où chaque matin les femmes portent vendre du laitage, des fruits et des légumes qui sont très recherchés.

On trouve sur le territoire des carrières de pierre de taille d'une qualité supérieure, des sablières et des gravières dont l'exploitation occupe toute la partie de la population non agricole.

Biens communaux : une église et un cimetière à l'entour qui reçoit en ce moment un agrandissement important ; une maison commune non appropriée ; un ancien oratoire restauré sur le coteau des Equevillons ; une place publique plantée de sycomores, au centre de laquelle on remarque un puits monumental foré à 23^m de profondeur ; une fontaine avec lavoir et abreuvoir ; un beau lavoir couvert sur le canal du Rhône au Rhin, et 20^h 60^a de terres, prés, pâtures, mortes, friches et carrières, d'un revenu cadastral de 864 fr.

Le presbytère, la mairie et l'école, fréquentée en hiver par 14 garçons et 9 filles, sont établis dans des maisons particulières.

Budget : recettes ordinaires, 1.850 fr. ; dépenses ordinaires, 1.797 fr.

NOTICE HISTORIQUE

Saint-Ylie occupe le sommet d'une éminence dont la base est baignée par le Doubs. Les côtes de la Bourgogne, les gradins du Jura, les pics du Mont-Blanc, la ville de Dole avec son majestueux clocher, des plaines d'une merveilleuse richesse, parsemées de beaux villages et sillonnées par le Doubs et le canal du Rhône au Rhin, lui offrent de ravissantes perspectives. Bâti à peu de distance d'une *Pierre qui vire*, monument druidique que les Romains convertirent en borne milliaire et dont le christianisme fit une *croix de bon repos*, il est d'autant plus probable que ce village remonte à une haute antiquité, qu'il était traversé dans toute sa longueur par la grande voie de Chalon-sur-Saône à Besançon, et qu'il se trouvait à proximité de deux villes importantes remplacées aujourd'hui par Dole et Tavaux. La colline de Plumont, qui est tout proche, restitue chaque jour de nouveaux débris de la civilisation romaine.

Le nom de Saint-Ylie a exercé la sagacité des antiquaires. Les uns le font dériver d'*Ylithyie*, déesse qui, chez les Grecs, présidait aux accouchements, et en concluent que cette divinité avait un temple en ce lieu. Les partisans de ce système auraient pu tirer leur étymologie avec encore plus de vraisemblance d'*Ylleus*, surnom d'Apollon, ou d'*Ylus*, surnom de Saturne. Il est hors de doute pour nous que ce village avait déjà, au IX^e siècle, une chapelle dédiée à sainte Marie-Madeleine, dans laquelle des religieux du Poitou, fuyant les incursions des Normands, déposèrent des reliques de saint Hilaire, évêque de Poitiers, et qu'il prit dès lors le nom de ce saint évêque, devenu par corruption celui qu'il porte aujourd'hui. Des auteurs pensent que ces reliques étaient celles de saint Yllis, Yllide ou Allyre, quatrième évêque de Clermont, qu'Agilmar, issu des comtes d'Amaous et évêque de Clermont, apporta dans sa patrie avec les reliques de saint Vivant, moine de Poitiers. Il est possible que ce soit Agilmar qui ait apporté ces reliques, mais nous persistons à penser que saint Ylie n'est autre que saint Hilaire, car, dans toutes les chartes où ce nom est écrit en latin, on rencontre toujours *Sanctus Hilarius*. D'autres noms de saints ont éprouvé des corruptions encore beaucoup plus sensibles. Le pèlerinage auquel donna lieu le dépôt de ces reliques dut nécessairement amener la construction de nouvelles chaumières autour de la chapelle de Sainte-Madeleine.

Seigneurie : On ignore à quelle époque et en vertu de quel titre l'abbaye de Saint-Martin d'Autun devint propriétaire de Saint-Ylie. On sait seulement que ce monastère le vendit, au XIII^e siècle, à Robert II, duc de Bourgogne, qui possédait déjà Foucherans.

Par un acte daté à Tournus, le lundi avant la fête de l'Ascension de l'année 1276, Robert II vendit ce village à Philippe de Savoie, comte palatin de Bourgogne, et à la comtesse Alix, son épouse, avec la justice, les fiefs, les hommes, les terres, les cours d'eau et les dîmes qui en dépendaient, sauf la suzeraineté qu'il se réserva pour être unie à celle qu'il avait déjà sur le château de Dole.

La comtesse palatine Alix, faisant le partage de ses biens entre ses enfants (novembre 1278), attribua ce domaine en toute propriété à Hugues, l'un de ses fils, avec substitution, en cas de mort sans enfants, en faveur d'Étienne, puis du comte Otton, deux de ses autres enfants.



Ce partage ne fut pas exécuté, car le comte Otton V entra en possession de Saint-Ylie aussitôt après la mort de sa mère, et l'inféoda à Gérard de Dole, dit de l'Hôpital, son chambellan, auquel il portait une affection toute particulière. Chaque jour il le comblait de nouvelles faveurs. Gérard de Dole fit construire, au centre de sa terre, un château digne par sa splendeur du haut rang qu'il occupait à la cour de son souverain.

Guyette, veuve de Gérard de Dole, au nom d'Étienne et d'Odon, ses enfants mineurs, céda, en 1284, au comte Otton, à titre d'échange, le château et le village de Saint-Ylie ainsi que tout ce que son mari avait reçu en fief dans la ville de Dole.

Le comte Otton, toujours généreux à l'excès envers les officiers de sa maison qui lui rendaient des services, donna à Ardicion Taillant d'Ivory, sire ès-lois, habile jurisconsulte, qu'il avait appelé d'Italie pour être son conseiller et son bailli en Bourgogne, non-seulement le château et le village de Saint-Ylie, mais encore 1000 livres pour acheter des terres à l'entour et un hôtel à Dole.

Ardicion employa aussitôt ses 1000 livres à acheter les droits que Jacquet de Chaux avait dans son nouveau domaine en hommes, cens et redevances seigneuriales.

Ardicion Taillant d'Ivory laissa d'Agnès, son épouse, Obert, Robert, Jacques de Taillant et plusieurs filles. En qualité d'aîné et de mandataire de sa mère, Obert se présenta, le mardi après la fête de saint André 1326, en la grande salle du monastère de Baume-les-Dames, devant le président et les conseillers qui tenaient le parlement général du comté, et reconnut que sa mère, ses frères et lui tenaient en fief-lige de Jeanne, reine de France et comtesse de Bourgogne, le château et le village de Saint-Ylie, les droits acquis de Jacquet de Chaux, les deux parts de la pêcherie du Doubs depuis Baverans jusqu'à Gevry, plusieurs maisons à Dole et une autre à Poligny.

En 1384, Georges dit Taillant d'Ivory, tant en son nom qu'en ceux d'Ardicion et d'Antoine, ses cousins, encore mineurs, déclara tenir en fief du duc Philippe-le-Hardi, à cause de son comté de Bourgogne, «la forteresse ou fort-maison de Saint-Ylier ; item la ville de Saint-Hilier et tous les habitants, c'est-à-sçavoir environ trente quatre maignies d'hommes demourants en la dite ville, etc.»

Cette seigneurie appartenait, en 1405, pour une moitié, à Pierre, fils de Georges Taillant d'Ivory, et pour l'autre moitié à Ardicion et Antoine, ses cousins.

Antoine de Taillant, marié à Étienne de Chay, devint propriétaire de la baronnie de Montfort et en prit le nom. Il paraît avoir aussi réuni sur sa tête les différentes parts que son frère et son cousin avaient dans la terre de Saint-Ylie. *Guyot* de Montfort, son fils, vivait en 1441, et laissa sa fortune à *Jean, Marguerite*, épouse de *Thomas de Grammont*, *Gérard*, chanoine de Bayeux, et *Pierre*, abbé de Saint-Vincent de Besançon, ses enfants.

Jean, baron de Montfort, seigneur de Saint-Ylie, eut de *Jeanne d'Estavayer*, son épouse, *Charles* et *Guillaume* de Montfort.

Charles, baron de Montfort, fut père de *Claude*, premier chevalier d'honneur au parlement de Dole, et de *Louis*.

Claude, baron de Montfort, vendit, le 25 juin 1547, moitié de la seigneurie de Saint-Ylie à *Louis* de Taillant, son frère, pour le prix de 5043 livres, mais il la racheta peu d'années après. De son mariage avec *Anne de Couhé*, naquirent *Charles*, qui fut aussi chevalier d'honneur au parlement de Dole, *François*, *Françoise*, mariée à *Claude* de Poligny, baron de Traves, et *N. de Montfort*, épouse de *N. de Ténare*, marquis de Montmain.

Charles, baron de Montfort, mourut en 1628, sans laisser de postérité de *Louise* de Bauffremont, son épouse.

François, baron de Montfort, *Claude* de Poligny, baron de Traves, et *Charles-Louis* de Bauffremont, marquis de Meximieux, héritiers institués de *Charles* de Taillant de Montfort, vendirent, le 9 avril 1656, la terre de Saint-Ylie à noble *Claude* Martin, docteur en droit, lieutenant civil au siège d'Ornans. *Claude* Bereur, chevalier, seigneur de Malans, conseiller du roi en ses conseils d'Etat et privé aux Pays-Bas, alcade en la maison du roi, ayant appris cette aliénation, obtint du roi d'Espagne, le 9 décembre 1656, son droit de retenue féodale, et un arrêt du parlement de Dole, du 23 août suivant, condamna *M. Martin* à se désister de son acquisition en faveur de *Philippe* Matherot, veuve de *Claude* Bereur, et de ses enfants.

Jean-François Bereur, marié à *Prospère* de Poutier, succéda à *Claude*, son père, dans la seigneurie de Saint-Ylie, et la transmit à *François-Joseph-Hyacinte* Bereur, son fils, chevalier de Saint-Louis, maréchal



des camps et armées du roi, lieutenant de ses gardes du corps, grand-bailli d'épée au bailliage d'amont, qui épousa Marie-Denise-Bonaventure de Pétremand de Valay.

Philippe-Marie Bereur, fils du précédent, ne laissa de Marie Berbis de Rancy, son épouse, qu'un fils, *Bénigne-Bonaventure*, mort en bas âge. La terre de Saint-Ylie passa alors à M^{me} Jeanne-Antoine Bereur, sœur de Marie-Philippe et épouse de Pierre de Chargère, écuyer, comte du Breuil, seigneur de la Motte et autres lieux. Cette dame mourut sans enfants en 1791, après avoir légué sa fortune à son parent, Charles-Balthazar-Antoine de Tinseau, seigneur de Gennes, Morre, Boulton, etc., ancien conseiller au parlement de Franche-Comté, marié à M^{lle} Claude-Philippe de Corberon. M. Antoine-Thérèse-Philibert de Tinseau, son fils, marié en 1807 à M^{lle} de Terrier-Santans, est le propriétaire actuel de ce domaine. Ses deux fils ont épousé M^{lles} de Thy de Milly.

Château : Le château de Saint-Ylie fut brûlé une première fois par les ordres de la Trémouille, en 1477 ; mais MM. de Montfort ne tardèrent pas à le faire réparer. Lorsque le prince de Condé vint faire le siège de Dole, en 1636, il établit dans ce château son quartier général et y logea avec le marquis de Villeroy, maréchal-de-camp, et le sieur Machaud, intendant de la justice militaire. C'est de là qu'il écrivit, le lendemain de son arrivée (29 mai 1636), à l'archevêque de Besançon et aux officiers du parlement, chargés du gouvernement du pays, une lettre pleine de hauteur pour les engager à lui rendre Dole sans combattre. Boyvin raconte ainsi l'incendie du château et du village de Saint-Ylie pendant la durée du siège de Dole : «Le lendemain on vit le village et le chasteau de Saint- Ylie tout en feu. Le prince (de Condé), qui s'estoit logé dedans, fit publier partout que c'estoit un accident arrivé contre son intention, par la sottise ou malice de deux soldats, qui pour repurger une chambre qui leur sentoient mal, y semerent et allumèrent quelques traînées de poudre, qui mirent le feu dans la maison d'où il s'expandit dans le village. Ce qui nous le fist croire pour cette fois, fut que selon la relation des prisonniers, on avoit eu assez d'empressement à sauver l'argent et les papiers du prince, et qu'il fut contraint de se retirer à Foucherans, village de France tout voisin. » La Meilleraye, grand-maître de l'artillerie française, avait son quartier dans ce village et y occupait la maison du président Boyvin, qui seule avait été respectée par les flammes. Il y resta plusieurs jours malade. Pendant toute la durée du siège de Dole, Saint-Ylie fut inondé de troupes qui y commirent toutes sortes d'excès.

Villeroy étant venu, avec ses bandes de faucheurs, au mois de juin 1640, pour ravager les récoltes des environs de Dole, fut vigoureusement repoussé. Girardot de Beauchemin raconte à cette occasion un trait héroïque d'un caporal comtois : « Villeroy, dit-il, ne **trouvant son compte de ce costé, alla passer plus bas la rivière du Doubz et vint avec ses faucheurs faire la guerre aux bleds du costé de la porte d'Arans de Dole : on le receut de mesme à coups de canon et furent faites plusieurs sorties et petites escarmouches, et corps de garde posez en lieux avantageux. Le plus avancé estoit dans les ruines de la maison de Saint-Ylie de la baronne de Montfort (Louise de Bauffremont, veuve de Charles de Taillant), en une vieille tour restée du feu et voûtée par-dessoub, laquelle ne pouvoit estre eschellée. Le caporal qui commandoit en icelle avec quinze soldats advertit la ville de l'approche de l'ennemy, et demanda s'il devoit se maintenir ou se retirer. On luy manda de se maintenir, ce qu'il fit. Son action mérite de tenir place dans l'histoire, car estant investy et *sommé* et vivement assailly, et enfin plusieurs tonneaux de poudre estant tourez dans la voûte sur laquelle il estoit, il ayma mieux et tous ses gens avec lui voler en l'air. Le caporal resta encore vif dans les mesures les cuisses froissées, le corps et le bras gauche tout couvert de ruines, la teste et le bras droit hors d'icelles. Un serjent françois courut à luy la halebarde à la main et lui mettant la poincte dans le gousier luy voulut faire reconnoistre le roy de France. Le caporal au contraire donna toutes sortes de bénédictions au roy son maistre et en le bénissant finit sa vie de divers coups qu'il reçut : un ou deux soldats furent retirez encore vivans par noz gens la nuit suivante et furent données récompenses aux veuves et enfans i des décez. Les faucheurs qui s'estoient mit en devoir de couper les bleds au-dessoub de Saint-Ylie en nombre de cinq à six cens, estant chargez par un autre corps de garde et une volée de canon ayant porté au milieu d'eux, s'enfuirent laissant leurs faux.»**

Après la trêve signée avec la France, en 1644, le village de Saint-Ylie avait commencé à se rebâtir ; on avait aussi fait quelques réparations au château, lorsqu'un nouvel incendie, survenu en 1617, anéantit toutes les constructions.

Le château actuel, habité par MM.de Tinseau, est d'architecture moderne. Il est précédé d'une belle cour d'honneur ombragée de beaux arbres, et se compose d'un principal corps de logis avec de nombreuses dépendances. Un parc magnifique l'entoure. Ce château renferme une riche bibliothèque, composée de plus de 10.000 volumes, qui proviennent de M. Jean-Antoine de Tinseau, évêque de Nevers, né en 1696. On y remarque des ouvrages d'une extrême rareté, tels que des classiques grecs et latins, des collections d'histoires, des livres italiens, espagnols, et d'anciens poètes français que les bibliographes n'ont pas connus. Cette précieuse collection a donné lieu à de curieuses recherches que M. Alphonse de Tinseau, nous l'espérons, livrera bientôt à la publicité.



Fief Boyvin : La famille Duchamp d'Assaut possédait à Saint-Ylie un fief qui passa, on ne sait à quel titre, à l'illustre Jean Boyvin, conseiller, puis président du parlement de Dole, sur lequel M. E. Clerc a publié, en 1856, une notice biographique aussi complète qu'intéressante. Son fils, Claude Boyvin, marié à Claude Borrey, n'eut pas d'enfants mâles. Il laissa le fief de Saint-Ylie à Sébastienne, sa fille, mariée, le 12 janvier à Hugues Garnier, dont les descendants en possèdent encore le domaine utile. Le manoir féodal a été vendu, le 25 juin 1770, par Claude-Philippe Garnier, écuyer, seigneur de Parrecey, Falletans, etc., à M^{elle} la comtesse du Breuil et à sa sœur, M^{elle} Jeanne-Françoise Bereur de Malans. M. Roux-Gillotte, négociant à Dole, s'en rendit acquéreur le 20 décembre 1817.

Le 22 septembre 1826, M. Antoine-Baptiste-Hyacinte Matherot, chevalier de Saint-Louis, ancien officier au régiment de Champagne, acheta cette maison de M. Roux-Gillotte et la laissa à sa mort à son fils unique, Antoine-Catherine-Xavier Matherot, mort prématurément le 13 février 1857, laissant à deux fils en bas âge l'héritage des souvenirs de sa noble et ancienne famille.

M. de Tinseau, dont l'existence a été si féconde en belles et utiles créations, avait acquis, le 1^{er} décembre 1849, cet ancien manoir dans les enclos duquel il a ouvert une importante communication vicinale qui relie Saint-Ylie au vallon du Doubs et aux villages de la rive gauche. Les bâtiments d'habitation ont été convertis en maison de ferme.

Privilèges : Claude de Montfort et les habitants de Saint-Ylie, ses sujets, exposèrent, en 1552, à l'empereur Charles-Quint, que «ce village estant circuit de ceux de Dole, Choisey, Taveaul et Foucherans estoit assis sur une roiche où il n'y a terre labourable de l'un des costez, mais seulement des vignes assez dangereuses à perdre leurs fruits et qu'à l'opposite au bas de lad. roiche il y avoit quelque peu de prels et terres labourables mais sujettes à la ruine que faisoit la rivière du Doubs, joignant et contigue laquelle avoit minée et mangée la pluspart desd. terres si que de présent entre lad. rivière et lad. roiche où est assis le villaige il n'y avoit qu'une bien petite place et estroite et qu'il estoit l'usage et coutume que combien lad. rivière mine de grands quartiers de leur territoire et les mené autre part, l'on ne leur souffroit les recouvrer et si lad. riviere par alluvion et accroissance ramenoit quelque chose du costé de leur territoire, l'on ne leur souffroit le reprendre, ains disant les habitants de Dole que toutes les accrues qui se fesoient en toute la rivière au Doubs jusque beaucoup plus avant que le finage de Saint-Hylier leur appartenoient.» Ils dirent en outre que la plupart des forêts dans lesquelles ils avaient coutume de s'approvisionner de bois se défrichaient, et qu'alors, ne pouvant se procurer de combustible, même à prix d'argent, ils se voyaient dans l'absolue nécessité d'abandonner leurs habitations pour aller résider ailleurs. L'empereur, touché par ces justes représentations, leur donna le pouvoir de prendre, jusqu'à nouvel ordre, du bois mort et mort bois pour leur chauffage dans sa forêt de Chaux, à charge de payer une redevance annuelle de 6 francs. (Lettres patentes du 21 mars 1554, n. st.) Un arrêt du conseil d'Etat du roi de France, de l'an 1743, prononça la révocation de cette concession avantageuse.

Église : L'église de Saint-Ylie resta, jusqu'en 1503, enclavée dans l'enceinte des murs du château. Ce n'est qu'à cette époque qu'elle fut reconstruite à la place qu'elle occupe aujourd'hui. L'édifice actuel, sans caractère architectonique, mais à la restauration récente duquel a présidé un goût sévère et empreint du sentiment religieux, est dédié, comme l'ancien, à sainte Marie-Madeleine, dont on célèbre la fête le 22 juillet. Il se compose d'un clocher précédant une nef en forme de parallélogramme, dont l'extrémité est occupée par le sanctuaire, d'une chapelle dédiée à la sainte Vierge, communiquant avec la nef par un arc à plein cintre ouvert dans le mur de droite, et d'une sacristie. Il est orné de remarquables peintures attribuées à Moïse Valentin, peintre du XVII^e siècle, et d'une belle Vierge due au pinceau de Fragonard. Dans cette église existe une ancienne confrérie de Saint-Sébastien, érigée, d'après la tradition, lors des terribles fléaux qui ravagèrent la Franche-Comté dans le courant du XVII^e siècle.

Biographie : Saint-Ylie a été longtemps la résidence de M. Pierre-Xavier *Lavrut*, officier d'infanterie en retraite, chevalier de la légion d'honneur, père de M. Sévère Lavrut, capitaine d'infanterie en activité de service, qui est né dans ce village.

Bibliographie : Statistique de l'arrondissement de Dole, par M. Marquiset.